



Communiqué de presse

Mende, le 4 septembre 2013

APPEL A LA VIGILANCE FEUX DE FORETS

Un important feu de broussailles s'est déclaré, hier, à Saint-Etienne du Valdonnez nécessitant l'intervention de 3 groupes feux de forêts, soutenus par plusieurs avions canadien.

C'est l'incendie le plus important que nous ayons, à l'heure actuelle, à déplorer cet été en Lozère. Cependant, les conditions météorologiques actuelles nécessitent, encore, la plus grande vigilance de chacun.

Le préfet de la Lozère rappelle que ces catastrophes peuvent être évitées par des gestes simples et l'application de mesures élémentaires et de bon sens. Chacun d'entre nous est un acteur clé de la prévention des feux de forêt. C'est pourquoi il importe de connaître et de respecter les règles régissant l'emploi du feu en Lozère notamment **l'interdiction d'incinérer des végétaux coupés du 1^{er} juin au 30 septembre.**

En Lozère, et afin d'éviter d'importants dégâts et de lourdes sanctions, les règles d'emploi du feu sont fixées par l'arrêté préfectoral n° 2008-197-009 du 15 juillet 2008 (disponible sur le site internet de la préfecture www.lozere.gouv.fr à la rubrique actions de l'Etat / sécurité civile).